

## VLPT, Vacances et Loisirs Pour Tous - Épargne bonifiée PRESENTATION GENERALE

MAJ : octobre 2024

### Le projet « VLPT – Épargne bonifiée »

L'accompagnement social des personnes et des familles, peut s'appuyer sur des outils qui vont favoriser l'émergence de projets, créer des ruptures positives, engager des changements. Les vacances et les loisirs, porteurs de représentations positives sont aisément saisis par les accompagnateurs. Pour faciliter cette approche, des outils existent, mais ils s'adressent à des catégories de populations spécifiques ou proposent des contours bien déterminés.

« Vacances et Loisirs Pour Tous » ambitionne de compléter l'offre actuelle en permettant aux familles, suivies par les acteurs du social (travailleurs sociaux CAF, du Département, CCAS, Associations, MSA...) d'accéder à une offre de droit commun dans la perspective de créer de nouvelles dynamiques personnelles et/ou intrafamiliales.

Les objectifs de ce projet sont de favoriser l'accès à l'offre de tourisme de droit commun :

- En soutenant financièrement les ménages en situation de précarité par un outil non stigmatisant : le chèque vacances.
- En mettant en relation une offre de proximité et les personnes concernées.

Le moyen dédié à ce projet est la mise en place d'un outil de bonification de l'épargne.

Il permet de diversifier l'offre d'accompagnement. Pour consolider cette approche, les projets individuels mis en place s'appuient sur des dynamiques collectives.

Le cœur de ce projet réside dans l'articulation entre **l'épargne bonifiée, l'accompagnement collectif** des personnes et la promotion d'un **tourisme de proximité**, durable et accessible par tous.

Des porteurs locaux accompagneront les familles dans leur projet « Vacances et loisirs » : ces porteurs sont des structures du champ social et/ou socio culturel (CCAS, centres socioculturels, associations...) qui assurent l'accompagnement collectif dans les temps de préparation et de suite du projet.

**Les familles qui ouvrent droit aux offres VACAF (AVF et AVS) ou à la prestation extra-légale MSA pourront utiliser l'épargne bonifiée pour compléter la prise en charge CAF et MSA (transports, activités sur site, solde des coûts des séjours...), dans le cadre de projets accompagnés par les porteurs locaux.**

L'outil « Vacances et Loisirs Pour Tous - Épargne bonifiée » est financé par la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Mutualité Sociale Agricole Loire-Atlantique – Vendée.

## Vacances et Loisirs Pour Tous - Épargne bonifiée

### FICHE TECHNIQUE

Cet outil vient compléter l'offre actuelle d'aide à la réalisation de projets de vacances et de loisirs pour les ménages avec enfants accompagnés par les acteurs du social (travailleurs sociaux, CCAS, Associations...) ainsi que pour les personnes seules ou en couple sans enfant à charge si elles sont ressortissantes agricoles de la MSA Loire-Atlantique – Vendée.

Ses objectifs sont de favoriser, de conforter les liens sociaux et/ou familiaux au travers de projets de vacances et de loisirs par un accompagnement collectif s'appuyant sur les projets des ménages.

#### Pour faire quoi ?

Les ménages peuvent s'orienter vers tous types de séjours et/ou de loisirs (vacances à la semaine, court séjour, journées découvertes), notamment dans le département de Loire-Atlantique, afin de favoriser le tourisme de proximité.

#### Conditions d'éligibilité des familles

- Fiscalement indépendant.
- Être une famille avec enfant(s) à charge (de moins de 18 ans) ou un parent non-gardien.
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800 €.
- Résider en Loire-Atlantique (ou en Vendée pour les ressortissantes de la MSA).
- S'engager dans une démarche de rencontres collectives pour construire son projet de vacances ou de loisirs.

L'outil « Vacances et Loisirs Pour Tous - Épargne bonifiée » est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides aux vacances.

#### Conditions d'éligibilité des personnes seules ou couple sans enfant à charge

- Être ressortissant.e agricole de la MSA Loire-Atlantique – Vendée.
- Être actif.ve (droits santé ouverts ou allocataires de prestations familiales).
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900 € pour une personne seule et 800 € pour un couple.
- Résider en Loire-Atlantique ou en Vendée.
- S'engager dans une démarche de rencontres collectives pour construire son projet de vacances ou de loisirs.

#### Calcul du Quotient Familial

Pour les allocataires :  $QF_{CAF}$  ou  $QF_{MSA}$  (dernier connu) =  $QF_{Épargne}$

Si le QF d'un ménage change au cours du projet, c'est le QF le plus avantageux qui sera pris en compte.

Pour les parents non-gardiens, un quotient familial peut être calculé par un.e CESF.

#### Comment fonctionne la bonification ?

- Les ménages peuvent épargner sur une durée minimum de 4 mois et maximum de 8 mois.
- L'épargne maximale pouvant être bonifiée est de 300 euros.
- Les ménages peuvent bénéficier de l'épargne pendant 4 ans, avec une bonification dégressive. Une 5ème année peut être proposée en termes d'accompagnement, mais sans bonification.
- Les chèques vacances sont nominatifs et adressés en recommandé aux porteurs locaux deux fois maximum par an.

## Sur quelle période ?

La campagne VLPT se déroule de septembre 2024 à septembre 2025.

Il est possible de commander les chèques vacances auprès du Porteur Départemental de janvier à début septembre 2025 (attention, pas de possibilité de commande en août ni entre octobre et décembre) pour des projets qui doivent se dérouler – dans l'idéal – sur l'année 2025.

## Les différents acteurs

### 1. Les porteurs locaux

Est désigné comme porteur local toute structure qui accompagne des familles dans leur projet de vacances avec l'outil VLPT (association, CCAS, CSC, etc.). Elle doit s'engager à

- Utiliser les loisirs ou les vacances comme levier d'insertion sociale et/ou de soutien à la parentalité.
- Mettre en place un accompagnement collectif.

Un porteur local doit valider sa participation en envoyant une fiche projet et prendre contact au préalable avec un responsable de territoire du pôle famille de la CAF. Ce document sera étudié lors d'une commission en octobre de l'année précédente.

Leurs missions :

- Elaborer, en lien avec leurs partenaires, le projet « VLPT - Épargne Bonifiée », qu'ils transmettent à la CAF pour validation.
- Assurer un rôle d'animation et de coordination du projet vacances.
- Être garant des conditions requises pour bénéficier de « VLPT – Épargne Bonifiée ».
- Accompagner collectivement et individuellement les ménages dans leurs projets et les orienter vers d'autres propositions si nécessaire.
- Collecter l'épargne des ménages et la transférer au porteur départemental.
- Assurer la distribution des chèques vacances aux ménages.

### 2. La CAF de Loire-Atlantique et la MSA 44-85

Les cadres territoriaux (responsable de territoire du pôle famille de la CAF, conseillers techniques CAF, le référent VLPT d'AR44) sont les interlocuteurs privilégiés pour les futurs porteurs locaux et les différents professionnels des territoires.

La CAF 44 et la MSA 44-85, bonifient l'épargne des ménages, en versant une subvention au porteur départemental, Animation Rurale 44.

La MSA 44-85 bonifie également l'épargne de personnes seules ou en couple sans enfant à charge.

Trois personnes sont référentes de l'outil :



Ludovic LEDUC

CAF Loire-Atlantique



Anne MONNIER

CAF Loire-Atlantique



Justine NOËL-RACINE

MSA  
Loire-Atlantique - Vendée

### 3. Le porteur départemental : Animation Rurale 44

Animation Rurale 44 est chargée de coordonner et d'assurer le suivi de l'outil VLPT - Épargne Bonifiée. Une convention est signée chaque année entre le porteur local et le porteur départemental. Deux salariées ont du temps de travail dédié à ce projet :



**Laura BURBAN**

Accompagnatrice de la vie associative et des territoires

**Coordination du réseau des porteurs locaux**



**Adèle DELAMRE**

Chargée de la relation aux associations

**Gestion technique et commande des chèques vacances**

Ses missions :

- Transmettre tous les documents nécessaires aux porteurs locaux pour la commande des chèques vacances.
- Mettre à disposition des outils afin de faciliter le lien avec les familles : modèle de contrat, techniques d'animation de groupe, ressources sur les vacances...
- Assurer un suivi régulier en fonction des besoins des porteurs par téléphone, mail ou sur des temps de rencontre pour expliquer les outils envoyés et faire le suivi technique.
- Centraliser l'épargne des ménages et gérer le lien avec l'A.N.C.V. pour les commandes et la redistribution des chèques vacances.
- Centraliser les données de l'évaluation départementale.
- Animer le réseau des acteurs accompagnant les familles par le biais de rencontres, de formation, de temps d'échange.

### 4. Les autres partenaires

Ils peuvent être multiples, n'hésitez pas à créer un groupe ressource autour du droit aux vacances : travailleurs sociaux, CCAS, associations....

Ils ont un rôle d'information auprès des ménages et de mobilisation en partenariat avec les porteurs locaux. Ils peuvent également, en lien avec les partenaires du territoire, participer à la co-construction et à la co-animation de projets de vacances.

## Vacances et Loisirs Pour Tous - Épargne bonifiée

### LES PRECONISATIONS

#### Qui est concerné par l'outil « VLPT – Epargne bonifiée » ?

Ce sont des familles ou des individus repérés par le porteur, son réseau, les travailleurs sociaux de la CAF, du Département, de la MSA, pour lesquels un projet vacances ou de loisirs constituerait une plus-value dans le cadre de leur parcours d'insertion et/ou pour les soutenir dans leur rôle de parents. L'outil ne s'adresse donc pas à tous les publics. La porte d'entrée n'étant pas uniquement le niveau de ressources.

#### Comment accompagner les ménages ?

##### **Le temps de mobilisation**

C'est une phase d'information et de mobilisation du public qui se situe en amont des temps d'accompagnement collectifs. Toutes les personnes pouvant potentiellement bénéficier de l'outil sont conviées, ainsi que les partenaires.

##### **Le temps de l'accompagnement collectif**

Il est animé par le porteur local et ses éventuels partenaires et s'adresse aux personnes qui s'engagent dans l'épargne bonifiée.

Il s'agit d'un temps d'échanges autour des projets vacances (comment les préparer, trouver des financements complémentaires, faire ses recherches sur internet...). L'objectif est de créer du lien entre les ménages, de l'entraide et qu'elles soient ressources les unes vis-à-vis des autres.

Le nombre de temps collectif est à évaluer par chaque porteur local mais trois temps minimums semblent adaptés.

##### **L'épargne**

Le ménage définit avec le porteur local le nombre de mois d'épargne (entre 4 et 8 mois).

Chaque mois, il dépose son épargne au porteur local. Les modalités sont décidées par le porteur local (en liquide, par chèque, par virement). Cela peut se faire à l'occasion d'une rencontre collective. Le dépôt de l'épargne est également un moment pour échanger avec les familles.

##### **Le temps du bilan**

Il s'adresse aux ménages engagés dans l'épargne bonifiée, que leur projet ait abouti ou non.

Il est animé par le porteur local et ses éventuels partenaires.

C'est un temps de reprise avec les ménages sur ce qui a été vécu pendant les vacances et sorties, les joies, les déceptions, etc. Cela permet également aux familles de se retrouver et d'échanger sur leurs expériences.

#### Comment commander les chèques vacances ?

**1. Je complète le document word « Feuille de versement » et le tableur excel « Outil de commande ».** Si j'ai une question, je peux joindre Adèle ou Laura de AR44 par mail ou téléphone.

**2. J'envoie ces documents ainsi que le versement de l'épargne à AR44,** par virement ou par chèque. Attention, une commande ne pourra pas être passée si AR44 n'a pas reçu l'épargne.

**Préconisations :**

- Merci de respecter le calendrier des commandes qui vous a été fourni.
- Evitez de passer une commande juste avant vos congés ou assurez-vous qu'une personne pourra répondre à nos questions s'il y a un réajustement à faire dans vos documents.
- Si l'adresse de livraison change de l'année précédente, merci de nous l'indiquer dans votre mail au moment de l'envoi des documents.

**Vacances et Loisirs Pour Tous - Épargne bonifiée**

**LE CIRCUIT DE L'ÉPARGNE**

